

AFFAIRE N° 12. - Modernisation du Boulevard de la Providence - Marché de gré à gré avec la SOCIETE ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION pour le déplacement de câbles "Moyenne Tension et Basse Tension".

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les travaux de modernisation du Boulevard de la Providence rendront nécessaires le déplacement de câbles "moyenne et basse tension".

Le Service concessionnaire, c'est-à-dire l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION, consulté à cet effet, a présenté un devis qui se chiffre à 19 458 305 Frs CFA T.T.C.

Pour des travaux d'une telle importance, la procédure normale est celle de l'appel d'offres ou de l'adjudication.

Mais, étant donné l'urgence de cette opération d'une part et le Cahier des Charges qui lie la Commune à l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION d'autre part, j'ai demandé à Monsieur le Préfet l'autorisation de traiter directement de gré à gré avec le Service concessionnaire.

Par lettre en date du 25 SEPTEMBRE 1972, n° 7840 SG/DAF/3, Monsieur le Préfet m'a donné son accord de principe.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, en vertu de l'article 312, alinéas 2 et 8 du Code des Marchés Publics, de m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de 19 458 305 Frs CFA T.T.C. avec le Service de l'ENERGIE ELECTRIQUE de la REUNION pour la réalisation des travaux de déplacement des câbles "moyenne et basse tension".

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 2313-19 du Budget de 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§

Approuvé
Saint-Denis, le 16 Janvier 1973
Louis Le Sept
Le Secrétaire Général
Signé : S. Basset
Lors copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
P. Basset